

# Qui est l'A.R.C. Provence-Languedoc

**Créée fin décembre 1999**, l'**ARC PROVENCE-LANGUEDOC** est une association à but non lucratif, implantée dans les copropriétés du Sud de la France, particulièrement en PROVENCE et en LANGUEDOC.

**L'ARC PROVENCE-LANGUEDOC** est liée à l'**ARC PARIS**, créée en 1987, et membre de l'**Union Nationale des Associations de Responsables de Copropriété (UNARC)**.

**Le nombre d'adhérents** est d'environ **500** à ce jour, principalement des copropriétés représentant plus de **30.000 lots**.

**Le secteur 34-30** représente **170** adhérents pour environ **8500 lots**. Parmi eux, 93 conseils syndicaux représentant 7500 lots et 40 syndicats « bénévoles » (450 lots).

**L'ARC est une association reconnue au plan National** par le Ministère du Logement, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de la Justice. **Elle siège de façon permanente à la Commission Nationale de la Copropriété** (arrêté ministériel du 18 avril 2002)...

**Les adhérents de l'ARC sont principalement des Conseils Syndicaux de Copropriété, des Syndicats non professionnels et des responsables d'A.S.L. souhaitant agir dans leur copropriété et/ou lotissement.**

# Nos Objectifs :

**Aider** les Copropriétaires et propriétaires à mieux gérer leur patrimoine, à résoudre des problèmes pratiques, juridiques de leur Copropriété et/ou ASL... à contrôler les professionnels (syndics, entreprises...), et à se former sur tous les questions touchant à la copropriété et/ou ASL.

## Mise à disposition :

- d'informations dans tous les domaines : juridique, comptable, technique, ...
- d'une bibliothèque de guides spécifiques ARC (payants), véritables outils de formation
  - de tous **types de contrats** = syndic, ascenseurs, chauffage, ...
  - de supports pour **contrôler la gestion du syndic et négocier** le meilleur rapport qualité / prix des produits et services.

L'A.R.C. peut assister ses Adhérents dans des démarches diverses, notamment **auprès des Syndics professionnels, aux Assemblées Générales** et autres réunions de Conseils Syndicaux.

L'A.R.C. peut procéder à des **études juridiques particulières** ; mettre en conformité des Règlements de copropriété (article 49 de la loi du 10 juillet 1965) et/ou des statuts d'A.S.L., ainsi qu'à des AUDITS FINANCIERS & COMPTABLES.

## **L'adhésion collective permet d'accéder aux services suivants :**

- abonnement au **bulletin trimestriel de l'ARC**
- **consultations sur rendez-vous**
- **assistance permanente** : téléphonique, Internet, courrier,
- aide à **l'analyse des charges et étude des contrats**,
- bénéfice d'une **assurance de responsabilité civile** pour les conseillers syndicaux, et R.C.P. « professionnelle » pour les Syndics bénévoles et Président / Directeur d'ASL,
- bénéfice de **journées formations** de l'ARC,
- accès à la **liste d'experts et d'entreprises** et prochainement à un groupement d'achats

### **Permanences:**

**Montpellier**, Lunel, Sète, le Grau du Roi, la Grande Motte, Palavas, bientôt Nîmes

**« Une Association de Copropriétaires au service des Copropriétaires »**

**[www.unarc.asso.fr](http://www.unarc.asso.fr) & [www.arcprovence.fr](http://www.arcprovence.fr)**

**Antenne départements 34-30 : BP 65 – Place du Théâtre 34340**

**MARSEILLAN**

**Port. 06 11 61 09 77 / Tel. 04 67 77 54 35 (M. Bonnette) – Fax. 09 72 15 18 94**

**[arc.languedoc@yahoo.fr](mailto:arc.languedoc@yahoo.fr)**

# Copropriété

À l'usage des conseillers syndicaux et des syndics



## LE BILAN ÉNERGÉTIQUE SIMPLIFIÉ

# Sommaire du BES :



Introduction : Pourquoi connaître les consommations énergétiques de son immeuble ?

**Partie 1 : Comment connaître les consommations d'énergie pour le chauffage et l'eau chaude : les grands principes**

- 1 • Le problème du comptage. Aperçu des différentes situations possibles
- 2 • Connaître les consommations globales énergétiques de l'immeuble
- 3 • Connaître précisément les consommations d'eau chaude dans un immeuble
- 4 • Connaître la part affectée au chauffage en retirant la part de l'eau chaude
- 5 • Calculer les consommations par DJU ou le « coefficient Z »
- 6 • Ramener la consommation pour le chauffage à la consommation annuelle moyenne par mètre carré chauffé
- 7 • Comment vous situez-vous dans l'échelle des consommations ?

**Partie 2 : A vous, maintenant, de compter**

- 1 • Calculez vos consommations sur une année
- 2 • Les difficultés éventuelles à recueillir les données de base
- 3 • Calculez vos consommations sur plusieurs années et établissez un tableau de suivi et des graphiques
- 4 • Ce que vont révéler les tableaux et graphiques de suivi : quatre exemples d'analyse de tableaux de suivi des consommations
- 5 • Les situations types que l'on peut relever en étudiant les tableaux et les graphiques

Questionnaire à remplir pour établir un bilan correct

**Partie 3 : Pourquoi surconsomme-t-on dans une copropriété et que faire ?**

## Exemple de repérages de dysfonctionnements :

### Dérive continue à la hausse

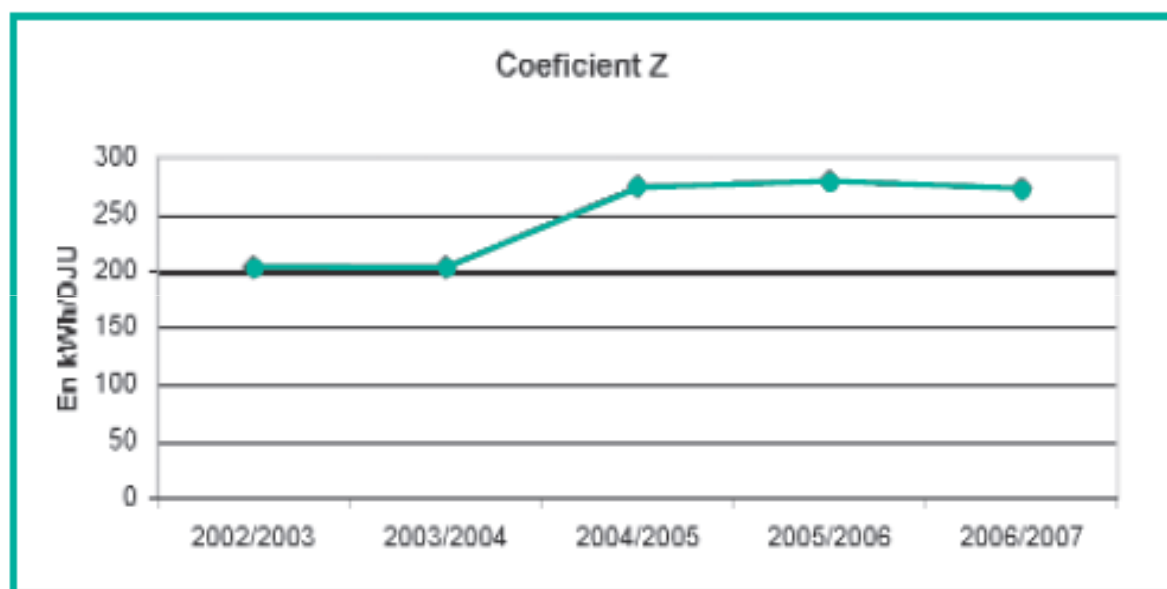


Cela veut dire qu'il y a dérive constante, donc dés-équilibre grandissant, surchauffe grandissante, régulation de moins en moins efficace.

Dans ce cas, il faudra comprendre le problème et agir pour revenir au point de départ.

## Exemple de repérages de dysfonctionnements :

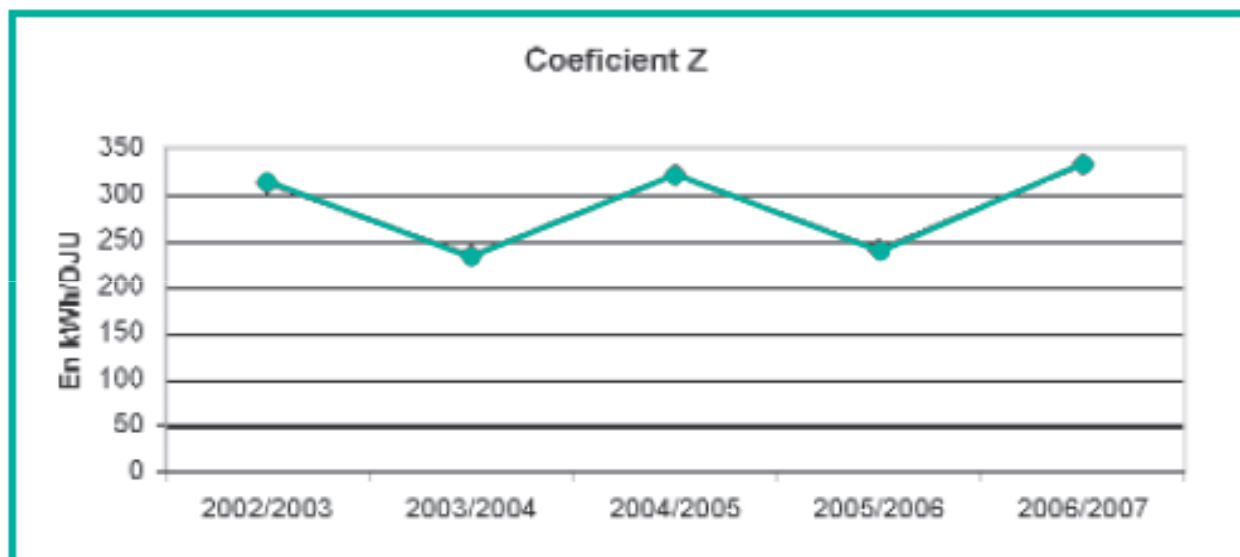
Évolution brutale des consommations,  
confirmée par la suite



Cela veut dire qu'il y a eu, une année, un problème qui a perduré (exemple : augmentation de deux degrés de la température de consigne...).

# Exemple de repérages de dysfonctionnements :

## Fluctuation



Cela veut dire que le chauffage est mal géré. En général, dans un tel cas, il y a souvent surchauffe et retour à la normale, mais globalement on est souvent en situation de gaspillage.



**Merci de votre attention**

**[www.unarc.asso.fr](http://www.unarc.asso.fr) & [www.arcprovence.fr](http://www.arcprovence.fr)**